



Saint Germain du Bois

Bulletin municipal 2022



Sommaire

Vie municipale

7



Saint Germain au quotidien

11



Bien vivre à Saint Germain

17



La page d'histoire

28



La communauté de communes

32



Bienvenue à

40





Chers San Germinoises et San Germinois.

Cette année 2021 particulièrement éprouvante est terminée.

Les livres d'histoire se souviendront de cette période inédite, perturbante, pour les plaisirs les plus simples de la vie, bouleversante pour nos activités économiques, associatives, familiales mais aussi quotidiennes.

Je n'imaginai pas que les restrictions sanitaires impacteraient si longtemps nos vies.

Néanmoins, Votre Conseil Municipal est resté au travail pour entretenir, rénover, améliorer sans cesse votre cadre de vie. Nous sommes toujours à votre disposition pour échanger sur vos questions et préoccupations du quotidien. Votre équipe municipale n'a pas de baguette magique mais elle s'efforce de donner le meilleur d'elle-même pour l'intérêt général et notre beau village.

Vous retrouverez dans le bulletin toutes les différentes réalisations menées à terme au cours de l'année.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont permis la conception et la réalisation de ce document (photographe, services municipaux et les élus de l'équipe municipale).

Je remercie et félicite nos associations pour la détermination dont elles ont fait preuve malgré la pandémie. J'invite les San Germinoises et San Germinois à les rejoindre de manière à pérenniser l'animation de notre village. Je rappelle que notre centre de secours a besoin de sapeurs pompiers volontaires, alors si vous souhaitez vous investir dans cette noble mission, n'hésitez pas à vous rapprocher du Chef de Centre ou de la mairie.

Je salue également nos commerçants et artisans, petites entreprises qui contribuent tous au maintien de l'emploi, à l'attractivité et au dynamisme de notre commune. Ils collaborent grandement à la richesse de notre espace rural.

Je terminerai en remerciant toutes les personnes qui m'entourent au quotidien, les élus pour leur confiance, le personnel des services techniques, administratifs et scolaires.

Jamais les vœux de santé, de prospérité, de joie n'auront trouvé autant de résonance dans nos esprits. Je ne doute pas que l'horizon s'éclaire et que nous retrouverons rapidement nos petits bonheurs du quotidien et nos instants de convivialité qui nous manquent tant.

Au nom des élus, du personnel communal, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2022.

Nadine Robelin, Maire.





Secrétaire Générale

Nathalie DUMEY

Services administratifs

Sandrine BUGUET
Sonia FERTIER
Magali GONIN-PALTHEY

France Services

Julie BOULAY
Séverine MAZUY



Services techniques

Christian BUGAUD
Olivier BONFILLOU
Cyril DUBOIS
Alban MESTRE
Patrice MARTIN
Nicolas PROST
Louis VION

Affaires scolaires, périscolaires - Entretien bâtiments- Tourisme - Ecomusée

Marie-France ARTUS : École, Périscolaire

Françoise BOIVIN : Périscolaire, Entretien des bâtiments, Camping, Écomusée

Clémence DORIER : Entretien des bâtiments, Camping, Écomusée

Kelly FORET : Ecole, Périscolaire, Entretien des bâtiments

Isabelle MICHAUD : Périscolaire, Entretien des bâtiments, Écomusée

Josette MOISSON : École, Périscolaire

Christine MOLLARD : Périscolaire, Entretien des bâtiments, Écomusée

Corinne ROY : Périscolaire, Entretien des bâtiments, Camping

Les agents sont tous polyvalents et peuvent être appelés à exercer des fonctions sur d'autres services en cas de nécessité.

Les commissions

Suite à l'élection du Maire et de ses adjoints, les commissions, au nombre de 9, ont été constituées.

Regroupant chacune Mme le Maire, présidente et plusieurs élus, elles ont toutes leur spécificité et se réunissent plusieurs fois par an afin d'examiner divers points en rapport avec leur domaine de compétence.

Des personnes extérieures peuvent aussi être consultées pour tout renseignement complémentaire.

A l'issue de chaque réunion, des comptes-rendus sont établis pour informer l'ensemble des élus : les propositions de chaque commission sont alors soumises au vote du conseil municipal.



Finances

Membres : Nadine Robelin, Christian Bosch, Patrice Calvez, Christiane Estela, Catherine Martin, Gaëtan Moisson, Pascal Paget, Francis Pilette, Aurélie Servan, Jean-Claude Vieux

Cette Commission veille à garantir une gestion financière saine et réaliste afin de contenir les dépenses publiques, optimiser la capacité d'investissement de la commune et maintenir des taux d'imposition et une dette modérés.

Cette commission prépare les différents budgets de la commune (principal, assainissement, bois des Rampes) en investissement et fonctionnement. Les propositions des budgets sont présentées au Conseil Municipal et font l'objet d'un vote en séance.

En début de mandat, un plan pluriannuel d'investissement a été établi suite aux demandes de toutes les commissions. Ce PPI recense tous les plus gros investissements prévus par la Conseil Municipal en place et permet d'orienter le budget d'investissement de la commune (voir page dédiée au PPI).

Elle établit chaque année la liste des tarifs communaux : locations, cantine, bus, garderie, ...

Jeunesse

Membres : Nadine Robelin, Annick Bonin, Rémi Bourguignon, Sylvie Gay, Françoise Marizy, Catherine Martin

Cette commission se réunit suivant les besoins afin d'organiser ou de revoir le fonctionnement de tout ce qui concerne notre jeunesse et améliorer son cadre de vie.

De nombreux sujets ont été traités dernièrement, à savoir :

- les services périscolaires : règlements, organisation, horaires, choix d'un prestataire pour la cantine et bilan régulier sur ses actions, révision des tarifs.

- les communes extérieures et leur participation aux frais de scolarité.

- le soutien apporté à notre école immersive : achats de matériel adapté, jeux livres, abonnements, mise à disposition d'un artiste local en arts plastiques, participation de la cantine.

- les travaux à réaliser : réfection des cours des écoles, des peintures des classes, travaux énergétiques mais aussi création d'une aire de jeux pour les tout-petits à la coulée verte.

- le conseil jeune : élections, mise en place, initiation à la vie d'une commune, participations diverses, prise en compte d'un projet et aide à sa réalisation (terrain multisports), suggestions diverses.

Ouverture et analyse des plis

Membres : Nadine Robelin, Jean-Claude Vieux

La commission lance des appels d'offres et ouvre les plis, choisit en fonction d'une grille de décision et rend un avis pour le Conseil Municipal.

Environnement, développement durable

Membres : Nadine Robelin, Catherine Husson, Françoise Marizy, Catherine Martin, Francis Pilette, Aurélie Servan

Créée pour améliorer notre cadre de vie et avec l'appui du personnel, des professionnels et de différents partenaires, la commission environnement a pour mission de s'occuper de :

- la prévision de la gestion des espaces verts et du fleurissement : parterres, remplacement des arbres et arbustes morts, embellissement de la cour de la mairie et de son hall, création d'un verger conservatoire, aménagement des places, entretien du cimetière avec engazonnement et aménagement à proximité du colombarium, aménagement des étangs ainsi que la participation au concours départemental des villages fleuris (depuis 20 ans).

- la préparation des achats divers : mobilier urbain (bancs, tables pique-nique, bacs à fleurs, poubelles de tri, bornes hygiène canine), arbres, arbustes, décorations et sapins de Noël.

- la programmation des illuminations et la participation au concours départemental de décors de Noël.

- l'organisation d'animations : « plantes sauvages comestibles » par le CPIE.

Vie associative (fêtes, sociétés, sports)

Membres : Nadine Robelin, Annick Bonin, Christiane Estela, Sylvie Gay, Blandine Gros, Gaëtan Moisson, Pascal Paget, Francis Pilette, Aurélie Servan

Elle étudie et propose la mise en place de nouvelles actions à caractère sportif ou culturel, afin de dynamiser la vie du village.

- mise en place des animations de la commune : fêtes foraines, concerts, fête de la musique

- préparation du calendrier des fêtes en lien avec les associations





Communication, culture

Membres : Nadine Robelin, Patrice Calvez, Christiane Estela, Catherine Husson, Pascale Laurain, Françoise Marizy, Pascal Paget

Cette commission a pour mission de promouvoir les actions de la commune et des associations par le biais de supports de communication, tel que le bulletin municipal, le site internet et les réseaux sociaux.

Elle réalise le bulletin municipal et des zooms paraissant dans la presse (JSL, indépendant, Paru Vendu), participe à l'élaboration des plaquettes d'information de la commune.

Elle est à la base de la mise en place du site internet actuel et travaille en ce moment sur sa refonte afin d'apporter davantage de services aux habitants.

Elle alimente la page Facebook de la commune avec toutes les informations utiles (manifestations, coupure EDF – eau, informations cantine, ...).

Pour cette année 2022, elle a investi dans des sacs en toile à l'effigie de Saint Germain du Bois. A ce titre, vous trouverez dans ce bulletin un bon pour en retirer un lors de permanences réalisées par des élus.

Elle projette le remplacement du panneau d'affichage de la place par un modèle numérique pilotable à distance.

Urbanisme

(travaux publics, chemins, voirie, place, bâtiments, cimetière)
Membres : Nadine Robelin, Christian Bosch, Jean-Paul Cavard, Florent Chaux, Blandine Gros, Catherine Martin, Gaëtan Moisson, Francis Pilette, Aurélie Servan, Jean-Claude Vieux

Cette commission étudie tous les problèmes liés à l'urbanisme : permis de construire, demande de travaux des habitants. Elle travaille sur le PLU, le zonage, fait des propositions d'aménagements communaux.

Cette commission travaille en relation avec l'Agence Technique Départementale pour réaliser les études préalables aux différents projets d'aménagements. Elle propose des réponses adaptées aux projets en question, les décisions revenant au conseil.

Elle étudie les devis et suit tous les travaux effectués sur la commune : bâtiments communaux, entretien, maintenance, matériel roulant, voirie, espaces verts, propreté, aire de jeux, sécurité, cimetière, ... Elle assure également le contact avec les entreprises.

Marchés, foire, tourisme (expansion agricole, vie agricole)

Membres : Nadine Robelin, Annick Bonin, Rémi Bourguignon, Jean-Paul Cavard, Christiane Estela, Pascale Laurain, Catherine Martin, Francis Pilette, Pascal Paget, Aurélie Servan

Cette commission assure un cadre de vie agréable pour la population et les touristes. Elle s'occupe du bon fonctionnement du camping et des locations des chalets.

Elle s'occupe de l'organisation du marché hebdomadaire, de la foire, des marchés des producteurs au camping, des marchés des artistes.

Personnel communal

Membres : Nadine Robelin, Christian Bosch, Patrice Calvez, Catherine Martin, Gaëtan Moisson, Francis Pilette, Aurélie Servan, Jean-Claude Vieux

Cette commission propose au Conseil Municipal la création et/ou la suppression des services et postes nécessaires au bon fonctionnement de la commune.

Elle est en lien étroit avec le Centre de Gestion de la FPT 71 pour tous les aspects réglementaires.



Commission Communale d'Action Sociale CCAS

ROBELIN Nadine
BONIN Annick
CAVARD Jean-Paul
GAY Sylvie
GROS Blandine
MARTIN Catherine

BEER Simone
DAVID Daniel
LAMBÉY Norbert
PRIN Brigitte
VALLOT Andrée

Communauté de Communes

Siège 8 rue Pontpierre,
Saint Germain du Bois
ROBELIN Nadine
CAVARD Jean-Paul
CHAUX Florent
ESTELA Christiane
SERVAN Aurélie
VIEUX Jean-Claude

Maison de retraite Commission administrative Conseil d'établissement

MARIZY Françoise
MARTIN Catherine

SPANC

Siège : Mairie de Serley
(Collecte des déchets ménagers)
CAVARD Jean-Paul
CHAUX Florent

SI des Eaux de la Seillette

Siège : Mairie de Saillenard
(Réseau de distribution eau potable)
Jean-Claude VIEUX
Florent CHAUX

Comité Territorial SI d'électrification des Campagnes de la Bresse

VIEUX Jean-Claude
BOURGUIGNON Rémi
Suppléant :
PILETTE Francis

Comité National d'Action Sociale

MARIZY Françoise
Suppléant : CALVEZ Patrice

Ecomusée

CAVARD Jean-Paul

Correspondant défense

PILETTE Francis

Agence Technique Départementale

VIEUX Jean-Claude



Officiellement mis en place le 30 janvier, notre **CONSEIL JEUNE** a été accueilli par Mme le Maire et son conseil municipal ; il a pu faire connaissance avec le personnel communal et visiter la mairie.



En raison du protocole sanitaire lié à la covid en début d'année, il n'a pas eu l'occasion de se réunir et de découvrir le fonctionnement de notre commune. Un petit livret d'information lui a cependant été remis.

Mais dès que les contraintes sanitaires se sont assouplies, nos jeunes élus ont tenu à être présents lors des manifestations communales : inaugurations de la Maison France Services et de la place du 8 mai, commémorations du 14 juillet et du 11 novembre...



En juin, ils ont également participé activement au nettoyage de la nature (de nombreux débris ont été récupérés dans le bourg et les divers espaces verts) et à la préservation de notre environnement.

Nous tenons à remercier notre **CONSEIL JEUNE** pour sa participation et son investissement auprès de leur commune et resterons à son écoute.

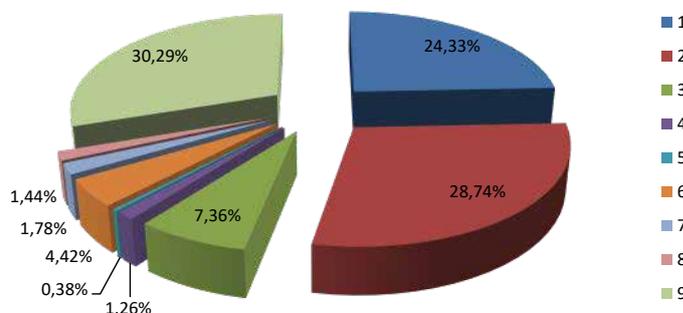




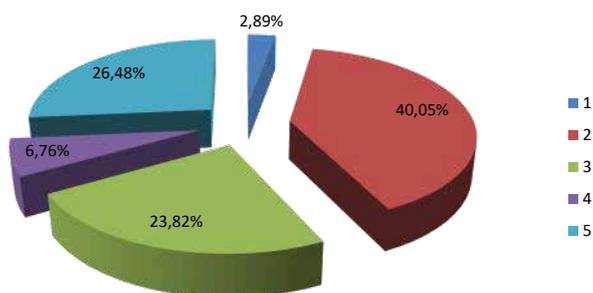
La section de fonctionnement

	DEPENSES	%	2021
1	Charges à caractère général	24,33%	647 700,00 €
2	Frais de personnel avec charges sociales	28,74%	765 000,00 €
3	Autres charges de gestion courante	7,36%	196 000,00 €
4	Charges financières	1,26%	33 500,00 €
5	Charges exceptionnelles	0,38%	10 000,00 €
6	Atténuation de produits	4,42%	117 709,00 €
7	Dépenses imprévues	1,78%	47 383,00 €
8	Charges (écritures d'ordre entre sections)	1,44%	38 224,00 €
9	Virement à la section d'investissement	30,29%	806 267,00 €
TOTAL			2 661 783,00 €

Dépenses de fonctionnement 2021



Recettes de fonctionnement 2021

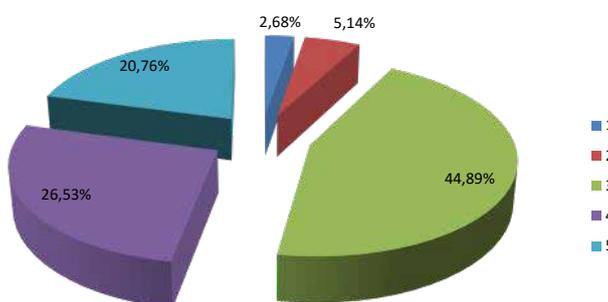


	RECETTES	%	2021
1	Produits des services du domaine et ventes diverses	2,89%	77 000,00 €
2	Impôts et taxes	40,05%	1 065 961,00 €
3	Dotations, subventions et participations versées par l'Etat et autres collectivités	23,82%	634 047,00 €
4	Autres produits de gestion courante	6,76%	180 000,00 €
5	Excédent de fonctionnement 2020	26,48%	704 775,00 €
TOTAL			2 661 783,00 €

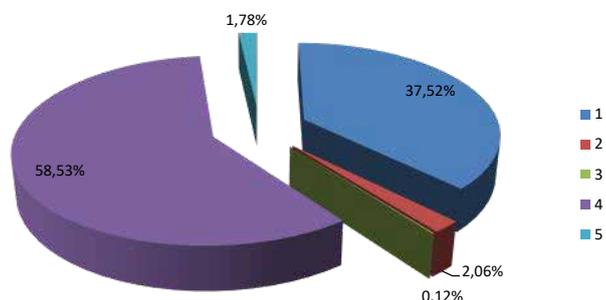
La section d'investissement

	DEPENSES	%	2021
1	Solde d'investissement reporté	2,68%	57 607,00 €
2	Remboursement d'emprunts et opérations financières	5,14%	110 500,00 €
3	Travaux de bâtiments	44,89%	964 649,00 €
4	Travaux de voirie	26,53%	570 000,00 €
5	Autres travaux	20,76%	446 000,00 €
TOTAL			2 148 756,00 €

Dépenses d'investissement 2021



Recettes d'investissement 2021



	RECETTES	%	2021
1	Virement section de fonctionnement	37,52%	806 267,00 €
2	FCTVA	2,06%	44 158,00 €
3	Cessions d'immobilisations	0,12%	2 500,00 €
4	Reprise sur excédent de fonctionnement année antérieure	58,53%	1 257 607,00 €
5	Produits (écritures d'ordre entre section)	1,78%	38 224,00 €
TOTAL			2 148 756,00 €

Le budget 2021 a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès des différentes instances (Europe, Etat, Région, Département, Agence de l'Eau) chaque fois que possible.

La section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers, garderie périscolaire, cantine, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et le résultat antérieur reporté (excédent).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement 2021 s'équilibrent à 2 661 783 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

La fiscalité :

Avec la réforme sur la fiscalité locale et la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, un nouveau schéma de financement des collectivités locales a été mis en œuvre par l'Etat. A compter du 1^{er} janvier 2021, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Les communes sont compensées, d'une part, par le transfert à leur profit de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties et, d'autre part, par une fraction de frais de gestion de fiscalité locale encore perçue par l'Etat.

Les taux 2021 retenus sont :

TH (taxe d'habitation) : Pas de vote TH en 2021 (impôt progressivement supprimé)

TFB (taxe sur le foncier bâti) : 17.60 % (taux communal) + 20,08 % (taux voté en 2020 par le Département) = 37,68 %

TFNB (taxe sur le foncier non bâti) : 44.97 %

CFE (contribution foncière des entreprises) : 16.22 %

La section d'investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement non appliquée à Saint Germain du Bois) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'aménagement de la place du 8 mai 1945, à la réfection du réseau d'assainissement pour le budget annexe...).



La vie municipale - PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) 8



La plupart des collectivités territoriales doivent faire mieux, mais avec moins de ressources et de recettes. Il faut donc optimiser les dépenses et les prioriser correctement pour qu'elles répondent au besoin des administrés.

C'est pourquoi, à la suite des élections municipales en 2020, les élus ont décidé d'élaborer un plan pluriannuel d'Investissement (PPI) qui est un outil de pilotage budgétaire très efficace.

Les élus peuvent ainsi obtenir une analyse transversale et prévisionnelle des besoins en investissement de leur commune. Il devient plus simple d'arbitrer, de prioriser, de rationaliser et d'éviter les doublons. Les délais des projets peuvent également s'étaler sur plusieurs années, avec des crédits inscrits sur un échéancier. La dépense publique peut alors enfin répondre aux besoins sur le long terme de la collectivité locale.

Afin d'élaborer le PPI communal, un comité de pilotage a été constitué, formé d'un élu de chaque commission communale, de la commission finances, du responsable des services techniques et de la secrétaire générale de la mairie. Les commissions communales se sont réunies à plusieurs reprises afin de définir un programme dans leur thème de compétence sur 5 ans.

Ensuite des réunions d'arbitrages et d'ajustements administratifs ont été organisées. En phase finale la commission finances a validé le PPI 2021-2025 qui a été présenté aux membres du conseil municipal.

Le PPI doit être mis à jour tous les ans et prendre en compte les modifications et réalisations au cours de l'exercice. Cette aide à la gestion financière structure ainsi une partie importante des débats budgétaires à la commission finances et au conseil municipal. Ci-après les projets retenus par le conseil municipal :

Communication culture :

En 2021

- Remplacement du site internet (En cours)



En 2022

- Remplacement du panneau d'affichage par un modèle lumineux (Demandes de devis)

Marchés – foire :

En 2021

- Décoration du marché couvert (Terminé)



- Ajout d'une borne électrique près du marché couvert (Terminé)

Jeunesse :

En 2021

- Entretien école maternelle : peinture, carrelage (Projet)
- Réfection de la frise devant école maternelle (Projet)
- Informatisation (Terminé)
- Ecole élémentaire : façade, garage vélos (Projet)
- Totem devant école (Terminé)



- Acquisition logiciel services périscolaires (Terminé)



En 2023

- Création d'une aire de jeux près du futur RAM (Projet)

En 2026

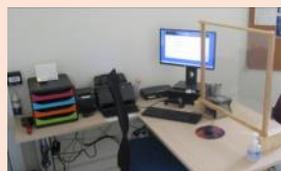
- Mise à disposition d'une salle pour les adolescents (Projet)

Urbanisme :

La plupart des projets ci-dessous vont s'étaler sur plusieurs années : étude de faisabilité et de coût, recherche de subventions, validation du projet, réalisation des travaux.

Pôle petite enfance :

- Acquisition de la parcelle pour le futur pôle petite enfance (Terminé)
- Etude construction et équipement du nouveau bâtiment « cantine » (En cours)
- Construction RAM - Micro crèche par la CCBP (En cours)



Mairie :

- Travaux et équipements pour l'espace France Services (Terminé)
- Equipement informatique (Terminé)
- Travaux de rafraîchissement (En cours)

Maison médicale :

- Travaux de rénovation (En cours)



Urbanisme (suite) :

Ecoles :

- Réfection des défauts des cours (évacuation des eaux de pluie) (Terminé)
- Travaux d'acoustique de la salle d'évolution (Terminé)
- Etude confort été et déperdition de chaleur (Projet)
- Remplacement de la chaudière en maternelle (Projet)



Immobilier :

- Acquisition du bâtiment de la poste (Terminé)
- Destination du bâtiment de la trésorerie suite à sa libération (En cours)
- Destination de l'ancien bâtiment cantine suite à son déplacement (En cours)

Travaux :

- Fin des travaux de la place du 8 mai 1945 (Terminé)

Ferme Bachelet :

- Remplacement des rideaux (Terminé)
- Aménagement de la cuisine (Projet)



Bibliothèque :

- Etude pour travaux de rénovation toiture, huisseries, ... (Terminé)

Travaux énergétiques :

- Remplacement de la chaudière du RAM / Salle de musculation (Terminé)
- Remplacement de la chaudière du foot (Projet)
- Installation d'ampoules LED pour le tennis et la pétanque (Projet)

Divers récurrents :

- Equipements des services techniques (matériel, véhicules, ...) (Terminé)
- Travaux de voirie commune + réfection trottoir 1ère phase (rue Pontpierre) + travaux en lien avec la CCBR (Terminé)

Autres projets futurs envisagés :

MAISON FORET SASSOT : création d'une salle de réception 50 personnes + gîte à l'étage

PLU : renouvellement du PLU

GENDARMERIE : remplacement des chaudières

MATERNELLE : Réfection des façades

ASSAINISSEMENT EN COURS : schéma directeur assainissement et réseau eaux pluviales





ÊTES-VOUS BIEN INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

POUR LE SAVOIR :

- 1/ Rendez-vous sur www.demarches.interieur.gouv.fr, rubrique « Élections » sur le service en ligne « Interroger sa situation électorale »
- 2/ Renseignez la commune où vous pensez être inscrit ainsi que vos informations personnelles (nom de naissance, tous vos prénoms, date de naissance)
- 3/ Vous obtiendrez ainsi la confirmation de votre inscription dans cette commune.
- 4/ Si ce n'est pas le cas, et que vous découvrez que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous pouvez :
- contacter votre mairie
- vous inscrire
www.demarches.interieur.gouv.fr, rubrique « élections »



ÉLECTIONS

Inscrivez-vous sur les listes électorales

Listes électorales 2022

n'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire !

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. *Service-Public.fr* vous présente les différentes démarches pour vous inscrire.

Vous pouvez vous inscrire :

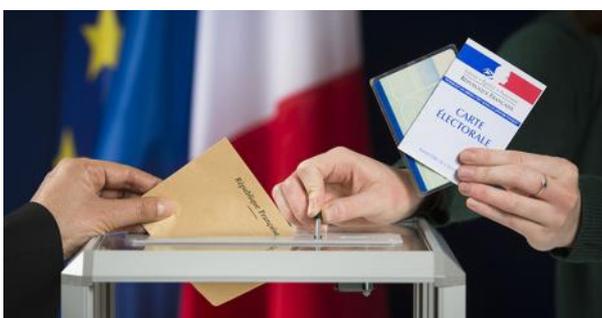
- en ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription.

Attention : Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.

Élection présidentielle

Le Président de la République est élu au suffrage universel direct par les électeurs français lors de l'élection présidentielle. Son mandat dure 5 ans et est renouvelable 1 fois. Pour être élu, le candidat doit obtenir plus de la moitié des suffrages exprimés: Ensemble des bulletins de vote déposés dans l'urne, déduction faite des votes blancs (absence de bulletin de vote ou bulletin de vote sans indication) et des votes nuls (bulletins de vote déchirés ou annotés). Si aucun candidat n'est élu lors du 1^{er} tour, les 2 candidats arrivés en tête sont autorisés à se présenter au 2^d tour, qui a lieu 2 semaines après.

La prochaine élection présidentielle est prévue les 10 et 24 avril 2022.



Élections législatives

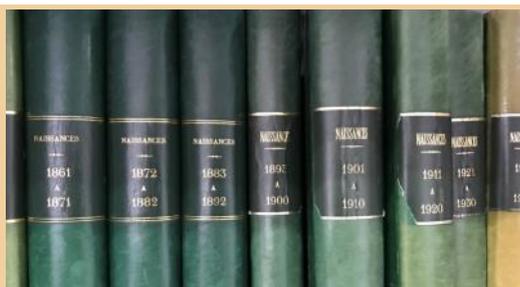
Les élections législatives servent à élire les députés. Ils sont élus au suffrage universel direct par les électeurs français inscrits sur les listes électorales. Le mode de scrutin est un scrutin majoritaire à 2 tours. La durée du mandat des députés est de 5 ans (sauf dissolution de l'Assemblée nationale).

Les prochaines élections législatives ont lieu les 12 et 19 juin 2022.

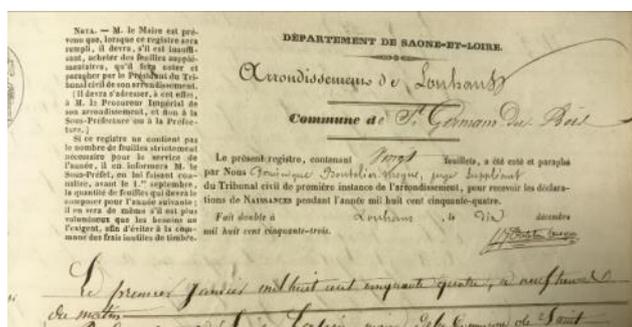


ETAT CIVIL 2021

de janvier
à novembre



Naissances	Reconnaisances	PACS	Mariages	Décès
11	4	4	8	58



Tranches d'âges	DECES		
	1820	1920	2020
Moins de 1 an	6	8	0
De 1 an à 5 ans	7	1	0
De 5 ans à 10 ans	4	0	0
De 10 ans à 20 ans	2	3	0
De 20 ans à 40 ans	10	23	1
De 40 ans à 60 ans	12	8	0
De 60 ans à 80 ans	12	15	11
De 80 ans à 90 ans	1	7	12
Plus de 90 ans	0	0	18
TOTAL	54	65	42
De moins de 10 ans	17	9	0

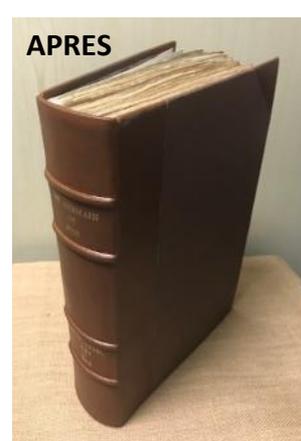
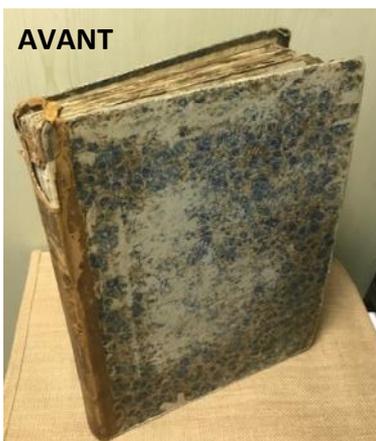
ETAT CIVIL 1820 - 1920 - 2020

Années	Naissances	Mariages	Décès
1820	63	21	54
1920	64	30	65
2020	10	5	42

RESTAURATION

REGISTRES ETAT CIVIL

Afin de préserver au mieux les registres d'état civil appartenant aux archives de la commune, il a été nécessaire de procéder à la restauration d'un certain nombre d'entre eux. L'Atelier de Reliure Yves Rodet (qui avait déjà réalisé la restauration de registres d'état-civil en 2014) a procédé à la restauration des archives communales. Des subventions du département ont été sollicitées.





Une décoration en trompe-l'œil pour une halle couverte plus attrayante



La municipalité, qui souhaitait dynamiser son marché couvert, a confié son rafraîchissement à un artiste peintre décorateur, qui y a réalisé un trompe-l'œil (coût 15 000 €)

Le premier rendez-vous de la Palette des talents (cf. Article Marché des Artistes) était aussi l'occasion d'inaugurer la toute nouvelle décoration de la halle couverte de Saint Germain du Bois, réalisée par Olivier Dufour, organisateur du marché des artistes.



La construction de cette halle a été décidée le 20 mai 1964 pour un coût de 93 403,63 francs. Pour l'époque, c'était déjà un bâtiment innovant. Il y avait des ventilateurs dans la toiture pour éviter la buée, des toilettes et un espace de rangement qui ont disparu aujourd'hui. Mais cette halle, au départ destinée à la vente de produits fermiers, n'a pas séduit les producteurs. Dans les années 70-80, ce marché couvert a abrité les véhicules de la mairie et les bus scolaires. Quelques fêtes s'y tiendront et aujourd'hui il est utilisé pour la foire de mars et le 14 juillet.

Dès la mise en place de notre conseil en 2020, nous avons réfléchi à son devenir. Il est décidé de le rénover mais sans toucher à la construction qui contient du fibrociment. Un contact avec Olivier Dufour permet au conseil municipal de trouver la solution : les murs de la halle seront recouverts d'une fresque, un trompe-l'œil représentant une façade typiquement bressane, inspirée de la ferme Bachelet, cette vieille bâtisse bien connue des San-Germinois.



Avec ses pinceaux et sa peinture, l'artiste donne l'impression que le marché couvert a été refait en briques et en bois, avec fenêtres et portes, alors que c'est en réalité une simple structure en béton. L'effet est réussi.

Au fond, nous admirons un grand paysage.

Notre marché du samedi matin étant complet, il pourrait s'étendre sous la halle.

La municipalité aimerait «animer davantage ce lieu» et réfléchit à plusieurs possibilités.





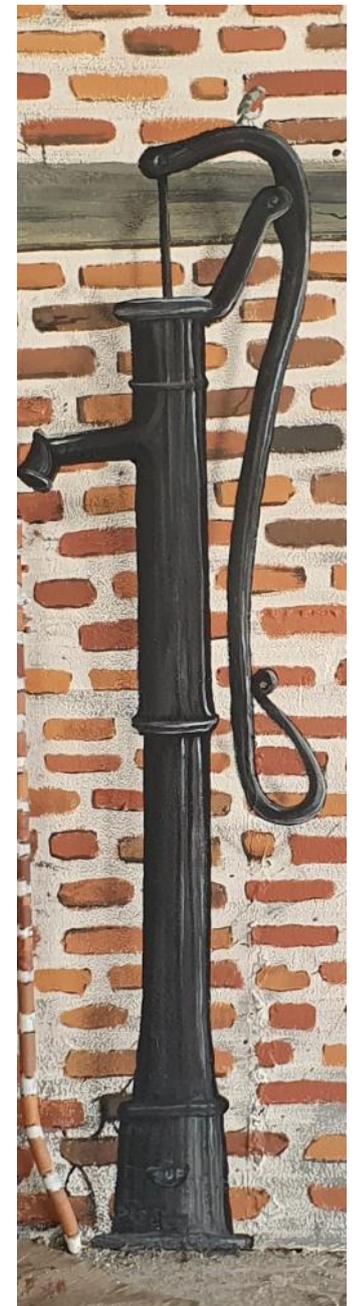
Peinture HLL n°3

Un bon coup de peinture réalisé par les employés communaux en mai



Portes salle de réunion et rideaux mairie

Changement des portes salle de réunion et des rideaux travaux effectués par l'entreprise Dhivert de Saint Germain du Bois



Eclairage église

Changement de toutes les ampoules de l'église par des ampoules LED en mars par les employés communaux.



Aménagement France Services

Travaux réalisés par les employés municipaux, par les entreprises Palanchon-Fèvre, Gagneur, Dhivert et Inforgestion.





Travaux Place du 8 mai Parking salle des fêtes

1ère partie des travaux de la place du 8 mai
-enfouissement des réseaux électrique et téléphonique ainsi que l'éclairage public réalisé par l'entreprise Gasquet sous maîtrise d'œuvre SYDESL.

Données du chantier :

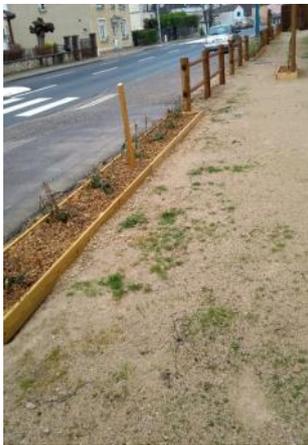
- 536 ml de réseaux construits
- 13 branchements électriques
- 14 branchements télécom
- 6 poteaux bétons supprimés
- 1 console en façade supprimée

2ème partie

- aménagement de la place, travaux de terrassement, remblaiement, pose de conduites d'eau pluviale par l'entreprise Colas sous maîtrise d'œuvre Servicad ainsi que la réalisation des enrobés.

3ème partie

- aménagement paysager, plantation, semis de gazon par l'entreprise France Clôture Environnement.



Clôture

Pose d'une clôture en bois et aménagement paysager devant les logements route de Chalon réalisés par les employés communaux en mars 2021.



Aménagement Route de Louhans

Travaux d'aménagement d'un chemin piétonnier le 19 janvier 2021. Sécurisation du trottoir par la pose de bordures au printemps 2021. Les travaux sont réalisés par l'entreprise Colas de Chalon sur Saône.





Salle périscolaire : travaux acoustique – cour d'école

Pose de cadres acoustiques afin d'absorber les nuisances liées aux bruits par l'entreprise CCPA (Conception et Commercialisation de Produits pour l'Acoustique).



Ecoles

Installation de nouveaux ordinateurs, de tablettes, de vidéoprojecteurs interactifs et de tableaux numériques.



Ecoles

Installation d'un Totem devant le groupe scolaire.



Illuminations Décors de Noël

Les agents des services techniques ont mis en place les décors de Noël. Les enfants et les plus grands ont pu faire une photo avec le père Noël.





Espaces verts
Achat d'une tondeuse
et d'un broyeur.



**Logiciel périscolaire
(cantine garderie bus)**
Mise en place d'un logiciel
pour les inscriptions aux
services périscolaires.



Site Internet
Refonte du site internet de la commune
par l'agence Publigo de Louhans.

Bâtiment DRI
La DRI ayant emménagé dans leurs nouveaux locaux, zone artisanale, la commune a pris possession du bâtiment. Une partie de ce bâtiment est mis à disposition des Restos du Cœur et l'autre partie permet de stocker le matériel des services techniques.



Mobilier urbain
Création d'un
espace pique-
nique à l'étang
Titard.



Bâtiment de la Poste
Le bâtiment a été racheté par la commune suite à la décision de Poste Immobilier de le vendre. Le service de la Poste est maintenu dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.



Bien vivre à Saint Germain - Cérémonies - Moments clés 17



Cérémonie du 8 mai

Le samedi 8 mai s'est tenue la cérémonie commémorative de la Victoire du 8 mai 1945 devant le monument aux Morts, en présence de Madame le Maire, des élus locaux ainsi que des représentants d'associations patriotiques, réunis dans un format restreint en raison de la crise sanitaire.



14 juillet

Déclarée fête nationale en 1880, la date du 14 juillet marque la célébration de la République française. Cette année, la commémoration et le dépôt de gerbe ont pu être reconduits avec toute la population.



Libération du 4 septembre

Commémoration de la libération de la Bresse, en septembre 1944.



Cérémonie du 11 novembre

Commémoration de l'Armistice signé le 11 Novembre 1918 qui a mis fin aux combats de la Première Guerre mondiale et hommage rendu à tous les Morts pour la France.





Préparatifs du Feu d'artifice

Comme chaque année, M. Daniel Goux et son fils Emmanuel, M. Guy Lorient, M. Sébastien Martin et M. Jean-Michel Maréchal ont préparé le tir avec un grand soin pour réjouir les saint germinoises.



Feu d'artifice

La météo étant très capricieuse en 2021, le feu d'artifice a été repoussé au 16 juillet. Il a illuminé le ciel au-dessus de l'Étang Titard. Après ce superbe spectacle à l'Étang Titard, place au bal sous le marché couvert.



Fête de la Trinité

Pour fêter la Trinité, la place du marché s'est animée avec la fête foraine. Saint Germain s'est illuminé grâce aux nombreux manèges, de quoi redonner le sourire aux petits et grands enfants.



Fête Patronale

La fête Patronale qui s'est déroulée sur 3 jours a été une vraie réussite. Le samedi soir, le marché couvert était bien rempli grâce à un bal.





Ouverture des Restaurants du Cœur



Le 9 février dernier, à 13 h 30, l'antenne des Restos du cœur à Saint Germain du Bois a ouvert . Ce projet, porté par Philippe Ledan, responsable de l'association en Bresse, s'inscrit dans un souci de proximité avec les bénéficiaires, pour que ceux-ci n'aient plus à choisir entre « se chauffer ou mettre de l'essence pour venir chercher à manger », comme disait le responsable à l'époque.



« À l'ouverture, 15 familles ont rejoint l'antenne de Saint Germain du Bois. À ce jour, nous avons 31 familles inscrites, ce qui représente 64 personnes. Nous donnons à chacun un minimum de 6 repas, soit 384 repas distribués chaque semaine ».



L'équipe des bénévoles est composée de 11 personnes. L'antenne est rattachée à Louhans, chaque semaine Louhans prépare les palettes qui seront distribuées à Saint Germain du Bois.



Bon à découper



Venez retirer votre sac*

*« Bien vivre
à Saint Germain du Bois »*

Offert par la municipalité

*** 1 seul sac par foyer**



DEPART EN RETRAITE

Chantal FEVRE, en charge de la surveillance dans le bus, à la cantine ainsi que de l'accueil à l'Ecomusée a quitté ses fonctions après 16 années de bons et loyaux services.



Deux agents : Patrick NALTET et Michelle LEVRIER ont cessé leur activité au 31 décembre 2021.

Nous leur souhaitons une bonne et heureuse retraite.



Bon à découper

Venez avec ce bon à la mairie
les samedis 22 et 29 janvier 2022 de 9h à 12h,
retirer votre sac.

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Tel :

Date :

Signature :





Marché des Artistes

Saint Germain du Bois accueille les artistes locaux.

C'est désormais acté. Le dernier samedi matin de chaque mois de mai à septembre, la halle municipale située derrière La Poste accueillera une exposition réalisée avec des artistes du secteur et qui fait honneur « aux œuvres bressannes ».

Cette « Palette des talents » a connu un beau succès populaire avec près d'une centaine de visiteurs (entrée gratuite). L'occasion pour ces artistes de se faire connaître et, pour le visiteur, de découvrir des talents proches de chez lui et souvent méconnus.



Au total, une vingtaine de peintres, sculpteurs et artisans d'art ont exposé leurs œuvres pour les présenter au public venu faire des emplettes au marché hebdomadaire à proximité.

À l'initiative de la démarche, menée en collaboration avec la municipalité, se trouve Olivier Dufour, soucieux de faire bouger la culture en Bresse.

L'idée est de mettre en avant l'art bressan, de faire connaître les nombreux artistes du territoire.

Ce nouveau marché mensuel est une opportunité de faire connaître ses œuvres. En Bresse, dans chaque village, il y a au moins un artiste.

L'ambition est d'accueillir de plus en plus d'artistes et de s'étendre sur la place qui sépare le bâtiment de La Poste et la halle couverte. Ainsi, le lien serait fait avec le marché hebdomadaire qui se trouve juste à côté.



Pour l'édition du mois d'août, une animation musicale a même mis une ambiance encore plus sympathique au milieu des tableaux, sculptures et autres créations artistiques présentées.

Marché des Producteurs



Le marché estival du camping de l'étang Titard fut une belle édition. De nombreux touristes et habitants s'y sont proménés et ont pu profiter des produits locaux des exposants. Un moment de partage et de convivialité qui permet de recréer du lien. L'évènement sera réitéré les 1ers dimanches des mois de Juillet et Août 2022.





LE MUSEE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION BRESSANES

*Maison Collinet, route de Sens
71330 Saint Germain du Bois*



C'est le dimanche 5 juillet que la Maison de l'Agriculture et de l'Alimentation, Antenne de l'Ecomusée de la Bresse Bourguignonne a rouvert ses portes au public, dans le respect des règles sanitaires.

Au mois de juin, l'Antenne a reçu les groupes uniquement sur rendez-vous; les classes de l'école primaire ont donc pu s'y rendre ainsi que le relais des assistantes maternelles où des visites adaptées aux petits de 0 à 3 ans avaient été mises en place.

Cette année encore, les premiers dimanches de juillet, août et septembre « on a causé et même chanté en patois » à l'Ecomusée.

Michel Limoges, Jean-Paul Inselin, Mireille GirouDET, Chantale Gauthier, André Massot et Christiane Monard de Mémoire de Sornay, se sont succédé pour raconter des histoires, des anecdotes ponctuées par le son de la cornemuse de Pierre Bondon.



La météo capricieuse de cet été a toutefois permis à la manifestation de septembre de se dérouler sous les ombrages du Parc Collinet.

Après-midi patois qui se sont terminés, comme il se doit, par le pot de l'amitié et quelques petites douceurs.



Le 13 septembre, c'est Guillaume Geffroy de Bosjean qui intervenait avec son matériel...cadres, ruche transparente avec les abeilles, extracteur, enfumoir ... pour présenter son métier d'apiculteur aux élèves de grande section et primaire de Saint-Germain du Bois.





Les enfants ont pu déguster du miel fraîchement désoperculé et du pain d'épices.

Dorothée, en charge des publics à l'Ecomusée, quant à elle, expliquait le développement des abeilles, leurs rôles et leurs activités dans la ruche.



Pour les journées du patrimoine, ce sont les croqueurs de pommes Jura Bresse qui avaient pris leur quartier à l'Antenne avec une superbe présentation des différentes variétés de pommes et quelques poires.

Les visiteurs pouvaient se faire conseiller pour la création d'un verger, la taille des arbres, ils pouvaient même déguster du pétillant de pommes... avec modération bien entendu.

Jean-Paul et Bernard étaient présents pour une démonstration de barattage.

De délicieuses tartines de beurre et du pain d'épices étaient mis à la disposition des visiteurs venus nombreux.



Le 21 septembre, c'était au tour d'Alexandre Cauchy, maraîcher en culture bio à Branges, de livrer tous ses secrets sur sa profession aux élèves et d'expliquer le parcours des légumes des champs à l'assiette.

Pour l'occasion, Pierre Aubry et Bernard Picardat, chefs de cuisine retraités avaient remis leur tablier pour concocter soupe de légumes, purée de panais et gratin de potiron. Cette année ce sont

près de 75 jeunes élèves qui ont participé à ces ateliers de promotion des métiers et à une éducation au goût.





Le Souvenir Français est créé en 1887, alors que la République s'enracine et que la défaite de 1870 reste un souvenir dont « on ne parle jamais et dont on se souvient toujours ».

L'association va jouer un rôle essentiel dans le développement de l'esprit de défense et dans l'enracinement mémoriel de la guerre de 1870. Jusqu'en 1914, elle multiplie les créations de monuments et la participation aux cérémonies. Durant la Première Guerre mondiale, elle rend hommage à tous les combattants « Mort pour la France » en apposant des cocardes tricolores sur leurs tombes.

A la suite de cette guerre, Le Souvenir Français fait face à une situation nouvelle. Trois acteurs mémoriels s'imposent : l'Etat, les communes et les associations d'anciens combattants. Le Souvenir Français devient le partenaire efficace et permanent de ces trois nouveaux acteurs.

Le temps du développement 1887 -1918

Le Souvenir Français est créé en 1887 par François-Xavier Niessen. Originaire d'Alsace, François-Xavier Niessen s'est installé à Neuilly-sur-Seine quelques années avant la guerre de 1870. Il y exerce la profession de précepteur. Il reste très lié à la communauté alsacienne lorraine qui se développe de manière très importante après 1871 à Paris. Il crée en 1873 la Société de prévoyance et de secours mutuelle des Alsaciens-Lorrains. Parallèlement, il élargit ses centres d'intérêt à la sauvegarde de la mémoire des combattants de 1870. A cette date, cette sauvegarde est assurée par deux structures, l'Etat, qui par la loi du 4 avril 1873 a encadré la création d'ossuaires et de tombes, et une association catholique « l'Œuvre des tombes et des prières ». Cette association construit des monuments et des stèles en Allemagne pour sauvegarder la mémoire des prisonniers de guerre français et en France, en particulier en Alsace Moselle et dans la région parisienne. Elle organise de nombreuses messes en hommage aux combattants. Entre les gouvernements républicains et l'Œuvre, les relations vont se tendre dans un contexte de mésentente entre l'Eglise et la République.



En 1887, François-Xavier Niessen crée Le Souvenir Français avec le soutien du gouvernement républicain. Dès lors et jusqu'en 1914, l'association connaît un formidable développement. En 1900, Le Souvenir Français regroupe 80 000 adhérents dans 854 comités cantonaux. La création de monuments, de stèles et de plaques se multiplie. En 1900 on estime à 2000 le nombre de lieux matérialisés par l'association. C'est ainsi que Le Souvenir Français crée les premiers monuments en hommage aux « grognards » de l'Empire à Waterloo et en Russie et participe à la réalisation du monument consacré à Vercingétorix à Alise-Sainte-Reine ainsi que des centaines de monuments en hommage aux combattants de 1870.

Le Souvenir Français s'impose également comme l'acteur principal de la vie commémorative, aux côtés des amicales régimentaires et des premières associations de vétérans. Les couronnes en perle du Souvenir Français ornent les monuments des combattants de 1870 dont l'association a encouragé l'érection en soutenant le vote de la loi de 1890 qui a confié aux communes la responsabilité de ces créations.

En 1906, le Souvenir Français est reconnu d'utilité publique. La même année, le général Picart, ministre de la guerre du gouvernement Clemenceau réunit à Paris, François-Xavier Niessen et Auguste Spinner afin de favoriser la création de comités du Souvenir Français en Alsace-Moselle. Avec l'accord des autorités allemandes, Le Souvenir Français « prend pied » dans les territoires annexés. Cette politique qui va connaître son point d'orgue le 4 octobre 1908 lors de l'inauguration du monument de Noisseville et le 17 octobre 1909 lors de l'inauguration de celui de Wissembourg. L'intense activité « pro-française » que révèlent ces deux cérémonies inquiète les autorités allemandes confrontées au développement de « l'esprit de Revanche ». En janvier 1913, Le Souvenir Français est interdit en Alsace-Moselle quelques mois avant l'éclatement de la Première Guerre mondiale.

Pendant cinq années, Le Souvenir Français est dans l'impossibilité d'accéder aux tombes des combattants sur les champs de bataille. Les comités s'investissent dans l'organisation de cérémonies dans tous les cimetières communaux autour de la Toussaint et lancent la création d'associations relais tant pour aider les familles endeuillées, que pour fleurir les tombes des combattants morts dans les hôpitaux de l'arrière. C'est à l'occasion de l'une de ces cérémonies que le transfert au Panthéon d'un Soldat Inconnu est sollicité.

La victoire de 1918 rend accessible les tombes des combattants. Les comités du Souvenir Français y apposent alors des cocardes tricolores qui permettent à ces tombes provisoires de s'inscrire pleinement dans l'histoire nationale.





1918

En 1918, la question de l'inhumation des « Mort pour la France » s'impose de manière massive. 1 400 000 morts sont à gérer. Trois problèmes sont à régler : la recherche des corps, le choix des lieux d'inhumation et la définition d'une symbolique funéraire.

Une commission est créée : elle accorde la possibilité de restituer les corps des combattants aux familles tout en développant une communication active en faveur de la création de grandes nécropoles militaires nationales. Une homogénéisation de ces nécropoles est réalisée pour les stèles (la stèle cruciforme s'impose) et pour l'aménagement (entrée, allée, fleurissement).

Alors que 300 000 corps de combattants ne sont pas retrouvés, 700 000 combattants sont inhumés dans les nécropoles nationales, et 350 000 corps sont restitués aux familles. Pour mener à

bien ces actions, l'Etat crée le ministère des pensions dans lequel est intégré le service national des sépultures. Un corps de fonctionnaires de gardiens de cimetières est créé.

Exclus de la gestion de ces nécropoles nationales, les comités du Souvenir Français se rapprochent des nombreuses municipalités qui créent des carrés militaires.

Les communes

Les communes s'imposent comme des acteurs de mémoire essentiels au cours de la Grande Guerre. Dès l'année 1915, certaines municipalités prennent l'initiative d'ériger des monuments afin d'y inscrire la liste des « enfants de la commune » « Mort pour la France ». En 1918, ces créations se multiplient. En quelques années, plus de 30 000 monuments sont érigés dans les communes de France. Le monument aux Morts devient le lieu d'expression de la vie civique et patriotique de chaque ville et village. Parallèlement, les municipalités favorisent l'apposition de plaques et l'organisation de cérémonies. Les associations d'anciens combattants et victimes de guerre sont leur principaux partenaires.



Les associations d'anciens combattants et victimes de guerre

Si la guerre de 1870/1871 n'a donné naissance qu'à un faible réseau associatif, il n'en est pas de même au lendemain de la Grande Guerre. C'est par centaines que se créent des associations nationales qui regroupent les combattants par type de champs de bataille (Verdun, la Marne, la Champagne...), par types de blessures (de la face, des yeux, des poumons...), par types d'entreprises dans lesquelles se retrouvent les anciens (SNCF, électricité, audiovisuel...), par type de nationalité d'origine (arméniens, polonais, tchécoslovaques...), par types d'armées (gendarmerie, infanterie, cavalerie...)... Ce réseau est complété par quelques grandes associations qui tentent de regrouper l'ensemble de la génération de la guerre comme l'Union nationale des combattants (UNC), l'Union fédérale (UF) et l'association républicaine des anciens combattants (ARAC) ainsi que par des associations qui regroupent les veuves et les orphelins. Chacune de ces associations se démultiplie sur le terrain par des antennes communales, cantonales et départementales.

En 1939, on estime à 6 millions le nombre d'adhérents de ces associations. Un adhérent associatif en France sur deux est membre d'une association d'anciens combattants. Un électeur sur trois est un ancien combattant. Bien que la porosité entre Le Souvenir Français et ces associations soit forte, les comités du Souvenir Français perdent la maîtrise de l'organisation des cérémonies patriotiques, en particulier celle de la journée nationale du 11 novembre dont la création a été imposée par le monde combattant à l'Etat en 1922. Le Souvenir Français devient un partenaire du monde combattant.

Cette situation ne connaîtra que peu d'évolution après la Seconde Guerre mondiale et après les guerres d'Indochine et d'Algérie.

Toujours mobilisés, les adhérents du Souvenir Français prennent en charge les tombes des combattants des nouvelles générations dans les carrés militaires mixtes, en particulier celles des résistants et des combattants de la Bataille de France, participent à la création de nouveaux monuments, stèles et plaques et sont présents aux cérémonies organisées dans le cadre des nouvelles journées commémoratives nationales.





Souvenir Français

Le Comité de Saint Germain du Bois

Le Comité fut créé par application des dispositions de l'article 30 du règlement intérieur du 29 février 1980. Le Comité Directeur du « Souvenir Français », sur proposition de son Président Général, a investi dans les fonctions de Président du Comité du Souvenir Français de Saint Germain du Bois à compter du : **15 avril 2005, Monsieur Bernard DEMONT 5, rue du Champ Gentil 71330 Saint Germain du Bois.**



Par application des dispositions de l'article 38 du règlement intérieur du 20 septembre 2012, le bureau du « Souvenir Français », sur la proposition de son Président Général, a investi dans les fonctions de : Président du Comité du Souvenir Français de : Saint Germain du Bois **Monsieur Bernard MOLLARD 34 bis rue de la Croix rouge, 71330 Saint Germain du Bois, à compter du 1^{er} février 2016. En remplacement de Monsieur Bernard DEMONT nommé Président Honoraire.**



Remise du drapeau des ex-prisonniers de guerre au mémorial le 24 août 2021

Les principales actions du Comité sont :

- de créer et d'entretenir, dans les cimetières des communes du Comité, les tombes des soldats « Mort pour la France », ainsi que les monuments de mémoire- de fleurir à chaque fête Nationale
- de participer à la création de « carrés Militaires » dans les cimetières des communes ayant la capacité d'accueil.
- de commémorer la mémoire de la libération de la Bresse sur les 4 Stèles du Comité, date fixée le 04 septembre de chaque année.



Ecole Cantonale pour le Développement des Activités Musicales (ECDAM).

www.ecdam71.jimbo.com



Notre école de musique qui relève de la compétence Communautaire a été créée en 1991 par Monsieur Daniel Grisard, ancien Proviseur du Collège du Bois des Dames de Saint Germain du Bois. Depuis, des centaines d'élèves ont pu bénéficier de cours de divers instruments et de solfège, prodigués par des professeurs diplômés et expérimentés et aussi grâce au travail des bénévoles qui gèrent l'Association.

Notre école répond aux exigences du Conseil Départemental et nos six professeurs offrent des cours de qualité à partir de 4 ans.

Pour l'année 2021-2022, l'école de musique propose les cours d'instruments suivants:

- Violoncelle, Alto, Violon, Guitare, Piano, Synthétiseur et Accordéon, accompagnés d'un cours de solfège selon le niveau de cycle de l'élève.
- Eveil de Musique pour les enfants de moins de 7 ans.
- Atelier Guitare basse, guitare électrique et clavier. Solfège non indispensable
- Atelier Cultures Musicales (adolescents et adultes) découverte par le commentaire d'écoute : baroque, classic, jazz
- Atelier "Petits Archets" (éveil du violon et violoncelle 5-6 ans)

Le choix des cours d'instruments proposés ci-dessus peut varier d'une année à l'autre, selon les demandes.

Des interventions musicales, en lien avec le programme national, peuvent être mises en place dans les écoles primaires ou le collège.



CONTACT

Nasri Gmach:
Tél: 06 67 69 98 56
Annette Sundaraj
Tél: 06 58 29 43 73

ecdam71@gmail.com
<https://ecdam71.jimdofree.com>





L'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Saint Germain du Bois et sa Région aide l'Etablissement Français du Sang pour collecter les dons de sang. Elle informe de la date de la collecte en posant affiches et panneaux dans Saint Germain du Bois et les communes environnantes et par voie de presse. Elle prépare la Salle des Fêtes et s'occupe de la collation nécessaire après le don de sang.

À quoi sert le don de sang ?

Quand vous donnez votre sang, vous donnez à la fois des globules rouges, des plaquettes et du plasma.

Les globules rouges sont essentiellement utilisés en hématologie (maladie du sang) et en cancérologie.

Lorsque la chimiothérapie détruit les cellules de la moelle osseuse, on transfuse ainsi aux malades des plaquettes et/ou des globules rouges.

Les globules rouges sont également transfusés en cas d'hémorragie(s) lors d'un accident, d'une opération ou d'un accouchement.

Quels sont les besoins ?

Aucun produit n'est aujourd'hui capable de se substituer au sang humain et les besoins en produits sanguins sont constants.

Dans les années à venir, chacun d'entre nous connaîtra sans doute dans son entourage, quelqu'un qui aura besoin d'être transfusé. Participer au don de sang, c'est participer à la constitution d'une réserve collective de produits sanguins dont chacun peut avoir besoin.

Pour venir donner son sang, il vous suffit de prendre rendez-vous auparavant sur le site internet :

[mon-rdv-dondesang](#) ou par téléphone au **0 800 109 900**.



Le rendez-vous est devenu essentiel :

- il réduit le temps d'attente et facilite le respect des mesures de distanciation sociale.

- en sachant au plus tôt le nombre de rendez-vous pris, l'Etablissement Français du Sang peut prévoir le nombre de médecins et d'infirmières nécessaires à la collecte.

En cas d'impossibilité de prendre rendez-vous, le donneur sera accueilli en fonction de l'affluence sur

la collecte par le personnel de l'Etablissement Français du Sang.

Les collectes de sang se font à la Salle des Fêtes de Saint Germain du Bois.

Pour l'année 2021, les collectes de sang ont été maintenues malgré les mesures sanitaires

Jour de collecte	Nombre de donneurs	Nombre de prélèvement	Nouveau donneur
Vendredi 22 janvier	79	74	3
Vendredi 02 avril	76	65	5
Vendredi 04 juin	90	83	3
Vendredi 10 septembre	69	65	2
Vendredi 05 novembre	60	55	3
2021	374	342	16

COLLECTES DE SANG 2022 :

Vendredi 14 janvier de 9h00 à 13h00

Vendredi 11 mars de 15h30 à 19h30

Vendredi 03 juin de 15h30 à 19h30

Vendredi 09 septembre de 15h30 à 19h30

Vendredi 18 novembre de 15h30 à 19h30





L'école d'autrefois

Scolarité obligatoire :

Jules Ferry rend la scolarisation élémentaire obligatoire en 1881. De 1882 à 1936, l'instruction primaire est obligatoire pour les enfants âgés de 6 ans révolus à 13 ans révolus. A la fin du 19^{ème} siècle, la scolarisation reste cependant brève et irrégulière. La majeure partie des enfants va en classe seulement pendant l'hiver. En 1936, la scolarité obligatoire est prolongée d'une année, la portant à 14 ans révolus.



Mixité :

Les écoles ne sont pas mixtes, c'est-à-dire que les garçons et les filles sont séparés. Il existe donc une **école de garçons** et une **école de filles**. Les garçons ont généralement un instituteur et les filles une institutrice. Cette situation perdure jusque dans les années 60.



La salle de classe :

Le bureau de l'instituteur est installé sur une estrade. Le maître s'y tient le plus souvent debout, exprimant l'autorité face à l'assemblée des élèves.

Les écoliers disposent de **pupitres en bois**, à tablette inclinée. Ils écrivent à l'**encre** violette avec une plume d'acier fin. L'encre rouge et l'encre noire indélébile sont réservées au maître.

Le **poêle à bois** est placé au centre de la classe. A la fin du 19^{ème} siècle, chaque élève apporte une bûche pour l'alimenter.

Le **tableau noir sur chevalet** permet les démonstrations ou l'affichage des cartes. Il est le complément du **tableau noir fixe** où sont inscrites les leçons préparées à l'avance.



L'enseignement :

Selon la loi du 28 mars 1882, l'enseignement de l'Ecole de la République comprend :

- L'instruction civique et morale ;
- La lecture et l'écriture ;
- La langue et les éléments de la littérature française ;
- La géographie, particulièrement celle de la France ;
- L'histoire, particulièrement celle de la France jusqu'à nos jours ;
- Quelques leçons usuelles de droit et d'économie politique ;
- Les éléments de sciences naturelles, physiques et mathématiques, leurs applications à l'agriculture, à l'hygiène, aux arts industriels, travaux manuels et usage des outils des principaux métiers ;
- La gymnastique ;
- Pour les garçons, les exercices militaires ;
- Pour les filles, les travaux à l'aiguille.



Diplômes préparés :

L'enseignement primaire se termine par l'obtention du **certificat d'études primaires**. Il est décerné après un examen public auquel peuvent se présenter les enfants dès 11 ans.



La récréation :

Les jeux sont variés : corde à sauter, cerceau et billes, ou encore marelle et balle au mur.

Un préau couvert abrite les écoliers les jours de pluie.



Punitions et récompenses :

Pour récompenser les élèves, le maître leur remet des **bons points** et des **images**.

Lorsqu'à l'inverse, il n'est pas satisfait de leur travail, il leur donne des verbes ou des textes à copier. Il les envoie parfois au piquet ou leur impose des heures de retenue. Les élèves doivent quelquefois porter le **bonnet d'âne**.



Tenues vestimentaires :

Les garçons portent des culottes courtes et les filles des jupes. Par-dessus, les élèves portent une **blouse**, afin de moins se salir : une blouse en coton boutonnée dans le dos, appelée sarrau, pour les garçons et une blouse à carreaux pour les filles.

Cartables :

Les cartables sont en cuir, avec des bretelles. Dans les familles qui n'ont pas assez d'argent pour acheter un cartable en cuir, les enfants ont une musette, c'est-à-dire un petit sac en toile épaisse.



Se rendre à l'école :

Il n'y a pas de ramassage scolaire : **les enfants vont à l'école à pieds**. Ils viennent parfois de loin, avec des sabots remplis de paille pour leur tenir chaud ou des galoches.

L'école d'autrefois à Saint Germain du Bois

Chronologie de l'école à Saint Germain du Bois :

1822 : Une école est installée dans la nouvelle mairie de la commune, route de Sens.

1865 : Le Conseil Municipal décide la construction d'une nouvelle école, route de Chalon, la mairie-école de la route de Sens n'étant plus en bon état. Les travaux sont achevés au cours de l'été **1867**.

Chaque année, le Conseil Municipal valide l'admission des élèves dans l'école de garçons ou dans l'école de filles. Il assure également l'enseignement gratuit pour les élèves « *indigents* », issus de familles peu aisées. Il fixe enfin le traitement des instituteurs.

1876 : Le Conseil Municipal se prononce en faveur de l'instruction gratuite : « *la commune de Saint Germain du Bois étant unanime à réclamer l'instruction gratuite, le conseil municipal et le maire, se faisant l'interprète de ses aspirations libérales, expriment ce vœu à M. le Préfet* ». La demande aboutit en 1877. *Ce n'est qu'en 1881 que la loi Jules Ferry rend l'enseignement primaire public gratuit.*

1880 : « *Monsieur le Maire exprimant toute la sollicitude qu'il apporte au bien-être des écoles communales constate avec peine l'état défectueux où se trouvent les bâtiments. Il expose qu'il y a urgence à prendre une prompt initiative pour remédier à une situation aussi défavorable pour les enfants.* »

La réflexion est ouverte, mais le Conseil Municipal hésite plusieurs années entre rénovation ou agrandissement des écoles. En **1890**, une commission communale composée de 11 membres est nommée pour travailler sur le sujet.



1893 : La construction de nouveaux locaux scolaires est enfin validée : « *les bâtiments actuels étant trop petits et ne pouvant pas s'agrandir, il paraît nécessaire de construire sur l'emplacement du jardin des instituteurs un bâtiment comprenant une cantine, des lavabos, deux salles de classe avec au premier étage des logements pour les instituteurs* ».

Ces travaux bénéficient d'importantes subventions de l'Etat. Ils sont réceptionnés en **1897**. De part et d'autre du mur de séparation de l'école des filles et de celle des garçons, un préau est aménagé pour abriter les enfants pendant les récréations.

1901 : Une classe de cours complémentaire est créée chez les garçons ; elle ne verra le jour qu'en 1913 côté filles.



1930 : « *Les directeurs d'école ont dû refuser l'entrée d'un certain nombre d'élèves faute de places* ». 440 enfants fréquentent les écoles communales, y compris l'école de Balosle. La classe enfantine compte 74 écoliers, ce qui est difficilement gérable par une seule institutrice ! Le Conseil Municipal explore trois pistes - la création d'une école maternelle, le doublement de la classe enfantine et l'adjonction à l'école des filles d'une nouvelle classe élémentaire - et opte pour la dernière solution. La 6^{ème} classe de l'école des filles est ouverte !



1932 : Une 6^{ème} classe est créée à l'école des garçons, ce qui suppose la transformation de la cantine en salle de classe. La construction d'une nouvelle cantine, dès les grandes vacances 1932, est sollicitée auprès de l'administration.

Lorsque l'Inspection académique de Mâcon propose de créer une 7^{ème} classe de filles, le Conseil Municipal refuse car il « *ne voit guère la possibilité de créer, actuellement, une nouvelle classe à l'école de filles, en raison du manque d'emplacement et également pour raison budgétaire* ».

Dans l'attente de la construction d'une nouvelle cantine, un riverain des écoles, propose, en **1934**, la location d'un hangar situé dans sa cour pour servir de réfectoire. La construction de cette nouvelle cantine est décidée en **1936**, avec deux classes, une salle de travail manuel (garçons), une salle d'enseignement ménager (filles) et deux logements pour instituteurs adjoints.



1883 : Une classe enfantine est ouverte, en raison de l'important effectif d'enfants en bas âge. Cette classe se tient dans un immeuble en location, au centre du bourg.

Le Conseil Municipal se penche également sur la problématique de la **clôture des cours des écoles** : « *les enfants sont continuellement sur la route, il pourrait arriver de graves accidents causés par les voitures qui y circulent journellement principalement les jours de foires et de marchés, et surtout les omnibus qui desservent la gare* ». Plus de 500 enfants fréquentent en effet les écoles pendant l'hiver et les cours de récréation sont trop restreintes pour les accueillir. En **1884**, les **cours de récréation sont agrandies** grâce à l'acquisition d'un terrain situé derrière les écoles.



1936 : la scolarité devient obligatoire jusqu'à 14 ans sous l'impulsion de Jean Zay.

1937 : Par conséquent, des classes dites de scolarité prolongée sont créées, elles délivrent « un enseignement théorique et pratique adapté aux conditions économiques locales (agriculture, travail manuel...) pour les enfants qui ne désirent pas poursuivre leurs études au-delà de 14 ans ». Ce sera, pour Saint Germain du Bois et les communes voisines, une classe mixte rattachée à l'école de garçons, soit une 7^{ème} classe.

1954 : Un poste téléphonique est installé aux écoles, le 2^{ème} le sera en 1958.

1968 : Deux nouveaux préaux, fermés, chauffés, pourvus d'installations sanitaires sont implantés en remplacement des anciens équipements devenus vétustes.

1970 : L'ancienne école de filles devient le groupe scolaire Marie Curie et inclut les classes maternelles tandis que l'ancienne école de garçons devient le groupe scolaire Claude Forêt.



1972 : La construction d'un bloc sanitaire, attenant aux préaux chauffés, est réalisée, comprenant WC, urinoirs et lavabos.

1976 : Un seul groupe scolaire Claude Forêt accueille les enfants dans 7 classes élémentaires et 2 classes de perfectionnement. Les 2 classes maternelles acquièrent leur indépendance administrative et deviennent école Marie Curie.

1983: En septembre, l'école maternelle intègre les locaux actuels.

L'école de Balosle :

Le 13 mai 1877, le Conseil municipal, réuni sous la présidence du maire Eugène CAUCAL, demande à M. le Préfet de bien « vouloir admettre l'école libre du hameau de Balosle autour de laquelle converge une population d'environ 500 habitants comme école communale ». A l'appui de cette demande, une liste de 67 enfants, de 5 à 14 ans, des hameaux de Balosle, mais aussi du Vernay-Passerat et de Conde, « en âge de fréquenter l'école de Balosle et qui ne peuvent, vu la distance, fréquenter les écoles du chef-lieu ».

Le bâtiment abritant l'école de Balosle est donné à la commune de Saint Germain du Bois par Etienne MILLOT, chanoine honoraire, curé archiprêtre de Saint Germain du Bois, le 17 juin 1878, « à la condition expresse que l'école existant déjà dans l'immeuble donné sera tenue, non par un instituteur, mais par une institutrice, une institutrice catholique et de bonnes mœurs ».

Le 8 août 1878, le Ministre de l'Instruction publique approuve la délibération prise par le Conseil départemental de l'Instruction, qui décide « la création d'une école publique mixte au hameau de Balosle ».

L'école de Balosle accueille des écoliers jusqu'en 1970. Le 18 juin 1970, Emile MOUDENS, maire, « donne connaissance d'une lettre de M. le Préfet de Saône-et-Loire, faisant connaître que dans le cadre de la révision annuelle de la carte scolaire primaire, la fermeture de l'école de Balosle sera proposée à M. le Recteur de l'Académie de Dijon pour prendre effet à la rentrée scolaire prochaine ». Cette mesure est motivée par l'insuffisance de l'effectif prévu de cette école et par le départ en retraite de l'institutrice, Mme DELIANCE.

Le Conseil Municipal précise que « les élèves seront accueillis à l'école de Saint Germain du Bois. Ils prendront leur repas à la cantine scolaire et le transport sera assuré par le service communal de Saint Germain du Bois ».



La dernière classe de Balosle



Le 8 septembre 1970, le Conseil Municipal demande « la désaffectation de l'immeuble à usage de locaux scolaires et de logement d'instituteurs » et « son affectation dans le domaine privé de la commune ». « Ce bâtiment communal, non occupé ni utilisé, ne procure aucun revenu mais doit être entretenu », si bien que la commune souhaite en recouvrer « la libre disposition », afin de pouvoir « à son gré le louer ou en disposer comme elle l'entendra ».

Le 22 mars 1973, le Conseil Municipal accepte la vente de l'ancienne école de Balosle à M. PACAUT (Lyon) pour la somme de 25 000 francs.

L'école d'aujourd'hui à Saint Germain du Bois



Travaux récents :

Les aménagements se poursuivent régulièrement pour maintenir des écoles attractives :

2017 : salles d'évolution en remplacement du préau ne répondant plus aux normes en vigueur ;

2019 : sécurisation des écoles (aménagement des cours d'écoles, modification des accès et du plan de circulation, création de nouvelles places de parking, installation d'un vidéophone) ;



Ecole Immersive en anglais :



Depuis la rentrée scolaire 2021, une école immersive en anglais se met en place dans notre commune. Elle s'inscrit dans un cadre national, le Plan langues vivantes qui vise à ce que chaque élève soit « capable de communiquer dans au moins deux langues vivantes à la fin de l'enseignement secondaire. Les élèves sont sensibilisés à une langue étrangère dès le CP et la pratique de l'oral est prioritaire à tous les niveaux de l'école au lycée ».

Notre commune est la 3^{ème} à être concernée en Saône-et-Loire, après Tournus l'année dernière et en même temps que Cluny. L'Inspection Académique a sélectionné Saint Germain-du-Bois pour son importance, la tenue de l'école sur un seul site et avec effectif stable, et enfin la possibilité d'inclure les élèves en ULIS.

L'objectif à terme est d'atteindre la parité de l'enseignement en français et en anglais pour les matières non linguistiques. Pour l'heure, l'école immersive se met en place progressivement, un comité de pilotage a ainsi été créé pour faciliter sa mise en œuvre. Une enseignante bilingue référente a été nommée en classe de CE1 ; elle interviendra ponctuellement en classes de CP et CE2. Une assistante de langue vivante étrangère est également présente ; il s'agit d'une étudiante américaine. Au cours de cette année scolaire, l'enseignement en anglais concernera l'éducation musicale et les arts plastiques. Un deuxième enseignant bilingue fera son arrivée l'année prochaine, pour les CM1 et CM2.



L'école immersive est mise en place pour 3 ans, de 2021 à 2023, mais s'inscrit dans la durée : le cursus bilingue sera poursuivi au collège. Elle devrait permettre aux élèves d'atteindre un haut niveau de compétences en langues vivantes, puisqu'en fin de CM2, le niveau devrait être équivalent à celui de la fin de 3^{ème}.

Dans les années 70, une mini-school d'anglais avait déjà vu le jour sur la commune. Cette initiative privée reposait sur une méthode d'apprentissage audio-visuelle et visait les enfants de moins de 12 ans.

Ecole numérique :

Les écoles maternelle et élémentaire de Saint Germain du Bois ont été sélectionnées, tout comme 3 431 autres écoles, dans le cadre de l'appel à projets « Label Ecole Numérique 2020 ». Grâce à cet appel à projets, notre collectivité bénéficie d'un cofinancement de l'Etat pour que les écoles puissent disposer d'équipements numériques destinés à favoriser les apprentissages et à conforter l'attractivité de l'école.

Les classes ont été équipées d'innovations numériques : ordinateurs, tablettes, vidéoprojecteurs interactifs, tableaux numériques...





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRESSE REVERMONT 71

Le mot du Président

Au nom du Conseil communautaire, je vous souhaite à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022.

Une attention particulière a été portée cette année sur la petite enfance puisque quatre bâtiments vont voir le jour en 2022 pour offrir encore davantage de possibilités de garde et d'animation à nos jeunes foyers.

Unir, construire, servir reste pour longtemps encore, je l'espère, la philosophie de notre collectivité.

Avec mes sentiments dévoués.

Didier FICHET
Président de la CCB71



La communauté de communes Bresse Revermont 71

La communauté de communes Bresse Revermont 71 c'est :

- **34** délégués communautaires, dont un Président et 5 Vice-Présidents
- **6** commissions
- **17** agents au service des administrés
- **17** communes membres
- **282.64** km² de territoire
- **10 043** habitants parmi les communes membres



Siège social

8 rue Pontpierre – 71330 SAINT GERMAIN DU BOIS

☎ 03.85.72.02.19

✉ cbr71@orange.fr

🌐 <http://cbbresserevermont71.com>

La communauté de communes en quelques chiffres

POPULATION COMMUNAUTAIRE	TERRITOIRE	MOYENS - EQUIPEMENTS
- 10 043 habitants - 1430 familles avec enfants - 90 naissances/an - 5870 logements Commune la plus peuplée : St Germain du Bois Commune la moins peuplée : Le Planois	Beaurepaire en Bresse, Bosjean, Bouhans, Devrouze, Diconne, Frangy-en-Bresse, Mervans, Montjay, Le Planois, Saillenard, Saint Germain du Bois, Savigny-en-Revermont, Sens-sur-Seille, Serrigny-en-Bresse, Serley, Le Tartre, Thurey	Un bâtiment administratif siège de la CCB71 Un atelier communautaire Un véhicule portage de repas Un véhicule service technique Un minibus Un véhicule électrique pour le service administratif Deux voitures pour le personnel technique
CONSEIL COMMUNAUTAIRE & ADMINISTRATION		
34 élus communautaires dont 18 membres faisant partis du Bureau Communautaire, et un Président ainsi que 5 Vice-Présidents. 17 agents communautaires dont une directrice, un agent administratif, une secrétaire de mairie mise à disposition, un chargé de missions, une référente bibliothèques, un agent d’entretien des bâtiments, deux agents d’entretien de la piscine, un maître-nageur, un agent d’accueil de la piscine, trois agents techniques, un agent chargé du portage de repas, une directrice du centre de loisirs, une animatrice et une référence relais petite enfance.		

LES COMMISSIONS



- **Fonctionnement ALSH- RAM – Equipements sportifs – Portage de repas – vice-président : Nadine ROBELIN**

La politique enfance jeunesse, essentielle à l’attractivité du territoire de la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 est une priorité pour nous. Notre centre de loisirs ne cesse d’évoluer depuis sa création en 1990. Nous sommes très attachés à son développement, depuis son ouverture nous avons souhaité le compléter avec plus d’amplitudes horaires et l’ouverture sur plusieurs sites. Un accueil de 20 places a également été mis en place les mercredis car le besoin était réel. De nombreuses familles bénéficient de ces services ouverts aux enfants de 4 à 11 ans. La création du RAM (REP nouvelle appellation) en 2016 est au service des parents, des assistantes maternelles et des candidats à l’agrément visant à la qualité d’accueil du jeune enfant. Pour 2022 un nouveau service sera créé avec l’ouverture de 3 micro crèches situées sur Mervans, Saint Germain du Bois et Thurey. Un nouveau local pour le RAM ouvrira également à Saint Germain du Bois. Notre priorité est d’attirer de nouvelles familles et d’offrir à nos enfants divers modes de garde. Nous n’oublions pas nos aînés en améliorant au mieux le service de portage de repas. Nous veillons régulièrement à l’entretien de votre piscine et de votre gymnase pour votre bien être. Vos élus et le personnel communautaire sont à votre écoute pour que chacun puisse bien vivre sur notre territoire.





Le RAM (RPE):

Par le décret du 25 août 2021 relatif aux services aux familles, le relais assistants maternels devient relais petite enfance. C'est le service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels. Il met en relation les parents et les professionnels du territoire communautaire. La responsable du service accompagne les parents dans leurs démarches administratives d'employeurs (CAF, Pajemploi, contrat de travail, ...). Le RPE est un lieu ressources pour les assistants maternels (droits et statuts, formation, analyse de la pratique, ...). La responsable propose des temps d'animation à destination des enfants de moins de 3 ans, cela favorise l'éveil et la socialisation du jeune enfant avant l'entrée à l'école (éveil musical, yoga, créativité, ...). Ce service a également pour mission de proposer des temps d'échange autour de la parentalité, des moments de partage parents/enfants.

Ouverture sur 3 pôles

<p>Saint Germain du Bois 35, allée de la Balme Sur rendez-vous les vendredis et un samedi matin par mois <i>Matinées d'éveil sur inscriptions</i></p>	<p>Mervans 15, route de Louhans Sur rendez-vous les lundis et les jeudis <i>Matinées d'éveil sur inscriptions</i></p>	<p>Savigny en Revermont Rue du Château d'Eau Sur rendez-vous les mardis <i>Matinées d'éveil sur inscriptions</i></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Service fermé le mercredi

Responsable du Relais Petite Enfance : Mme **Christelle DALLEREY** - 06.45.73.76.79 ou 03.85.75.06.65 - ram-cabr71@orange.fr

Page Facebook : Enfance et Jeunesse Bresse Revermont 71

Responsable Centre de Loisirs : Mme **Florine DUMONT** – 06.43.97.47.11 – al-cabr71@orange.fr



Animation Kapla – Evènement famille du 23 octobre 2021 à Mervans



Eveil musical au Relais Petite Enfance



Dernier jour de l'accueil de loisirs – Été 2021



Journée à Dinozoo – Été 2021

- Culture et communication – vice-président : Christiane ESTELA

Le réseau de bibliothèques de la communauté de communes Besse Revermont 71 regroupe 8 bibliothèques réparties sur son territoire : Beaurepaire en Bresse et Saillenard, Bosjean et le Planois, Frangy-en-Bresse, Mervans, Saint Germain du Bois, Savigny-en-Revermont, Serley et Thurey. Depuis le 1er juillet 2021 une nouvelle responsable du réseau est présente : Sandrine Leprestre. Sa mission est de mettre en œuvre un véritable projet de développement culturel en coordonnant les différentes actions au sein du réseau. Elle est en étroite relation avec la Bibliothèque Départementale de Saône et Loire (BDSL). Elle travaille avec nos 32 bénévoles, que nous tenons à remercier pour leur engagement. Les différentes équipes interviennent également au sein des écoles, des Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), des crèches, du centre de loisirs. Fort de ses 30 000 livres et du très riche catalogue de la BDSL, notre réseau peut répondre à toutes vos envies de lecture. L'inscription est gratuite pour les enfants (- de 18ans) et de 12€ par an pour les adultes. La carte est valable dans toutes les bibliothèques du réseau. Le site en ligne offre de nombreux services dont la consultation du catalogue et les réservations en ligne depuis votre espace lecteur. Passionné(e) de livres et de lecture, le Réseau de Bibliothèques sera heureux de vous accueillir pour renforcer et enrichir ses équipes en qualité de bénévole.

Responsable du réseau bibliothèques : Madame **Sandrine LEPESTRE** – 03.85.72.02.19 – reseaubibliothequesccbr71@orange.fr - bibliotheque-ccbresserevermont71.fr



Horaires d'ouverture

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<i>Beaurepaire / Saillenard</i>						10 h à 11 h 30
<i>Bosjean / Le Planois</i>				15 h à 17 h <small>(tous les 15 jours)</small>		
<i>Frangy-en-Bresse</i>			15 h à 18 h <small>(tous les 15 jours)</small>			
<i>Mervans</i>	16 h à 17 h 30		9 h à 11 h 30 14 h à 17 h 30		9 h à 11 h 30	
<i>Saint-Germain-du-Bois</i>			9 h à 12 h 15 h à 18 h		15 h à 18 h	9 h à 12 h
<i>Savigny-en-Revermont</i>			14 h à 16 h			10 h à 11 h 30
<i>Serley</i>				11 h à 12 h <small>(tous les 15 jours)</small>		10 h à 12 h <small>(tous les 15 jours)</small>
<i>Thurey</i>		16 h 30 à 18 h				



- Voirie – vice-président : Sébastien JACQUARD

La commission voirie est composée de 20 membres. Didier Fichet, président de CCB71, Sébastien Jacquard, président de la commission, François Moreau, chargé de missions et une personne de chaque conseil municipal qui représente sa commune. Cette année, comme tous les quatre ans, nous avons lancé un appel d'offres afin de consulter les entreprises pour réaliser nos travaux. La société COLAS a été retenue suite à l'analyse des propositions. La somme investie dans la voirie, 580 311 €, représente la plus grosse dépense de fonctionnement de notre collectivité. Cette année, nous avons réalisé 517 233,35 euros de travaux auxquels il faut ajouter 63 077,65 euros d'enduits qui n'ont pu être terminés en 2020. L'organisation du travail se fait en plusieurs étapes. De janvier à avril, les propositions des communes sont examinées et chiffrées. En avril, les choix retenus suivants les critères basés sur la dangerosité, la fréquentation et la liaison entre villages, tout en respectant l'enveloppe qui nous est allouée par le budget principal, sont présentés aux délégués. Dès le mois de mai, si le temps le permet, les travaux peuvent commencer. L'avancée de ces derniers est liée aux conditions climatiques et aux disponibilités de l'entreprise. Chaque chantier fait l'objet d'un suivi régulier avec Pascal Lamure, notre maître d'œuvre, Florent Martinod, conducteur de travaux chez Colas, le délégué de la commune concernée et Sébastien Jacquard, maître d'ouvrage pour CCB71. Le choix de la technique pour chaque réfection et le suivi de son application sont des étapes cruciales et la connaissance du terrain de chaque délégué prend toute son importance dans sa réalisation. Le mois de juillet 2021 nous a obligé à reporter certains travaux de plusieurs semaines.

La réception de chantiers a pu être faite en novembre avec la satisfaction des délégués. Il reste ensuite à vérifier l'année suivante si les enduits ne décrochent pas afin de lever les réserves imposées à l'entreprise. Le 30 novembre 2021, une démonstration d'un nouveau procédé s'est tenue. Le but est de trouver une solution rapide pour boucher les fissures qui apparaissent lors d'étés trop secs. Ces fissures sont dangereuses et la rapidité d'intervention permettrait de sécuriser les points les plus délicats. La communauté de communes achèterait un lot de ces produits pour obtenir un tarif réduit et ainsi pouvoir les mettre à disposition des communes intéressées par cet achat. Cette technique est à l'étude pour l'instant en concertation avec toute la commission. Il faut souligner que cette année, François Moreau a géré le dernier budget de cette commission. Dix-huit années depuis la prise de cette compétence. Il faut saluer son engagement pour notre collectivité et le remercier pour tout ce qu'il a apporté. Nous lui souhaitons une retraite heureuse amplement méritée.

- Développement économique, promotion tourisme – vice-président : Jean-Luc NALTET

Dans le cadre de sa compétence « Développement Economique et Touristique », la Communauté de Communes dispose de trois zones artisanales situées à Beaurepaire-en-Bresse, à Mervans et à Saint Germain du Bois. La zone artisanale de Beaurepaire-en-Bresse dispose d'une pépinière d'entreprises composées de quatre cellules de 150 m², chacune avec un bureau commun. Dernièrement, l'entreprise DG INVEST, qui assure des missions d'expertise pour la rénovation énergétique, s'est installée dans la pépinière d'entreprises. Le Conseil communautaire est actuellement en réflexion quant à un potentiel agrandissement des zones artisanales. Courant de l'année, la construction de trois cellules commerciales s'est achevée à Mervans.

Deux sont déjà louées par les entreprises Racine PC, qui vend et répare du matériel informatique, et par Christophe CARMONA, qui est dans le secteur de la maroquinerie. La dernière cellule commerciale est à louer. L'année 2022 sera marquée sous le signe de l'enfance.

La Communauté de Communes lance le projet de construction de 4 bâtiments dédiés à la petite enfance. Trois micro-crèches seront construites à Thurey, Mervans et Saint Germain du Bois, ainsi qu'un bâtiment polyvalent pour la petite enfance à Saint Germain du Bois. L'appel d'offres a été lancé. Les travaux débiteront en fin d'année, voire début d'année prochaine.

Pour tout renseignement ou demande de location, veuillez contacter la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 – 03.85.72.02.19 – ccb71@orange.fr



À LOUER

- **Mutualisation – gestion : Emmanuel BECLERE**

La commission mutualisation œuvre afin de proposer aux collectivités membres de la CCB71 des prestations ou services négociés. Les tarifs sont négociés grâce au volume potentiel des 17 communes regroupées. Il est facile de comprendre qu'une entreprise est plus encline à faire un effort tarifaire quand elle est sollicitée pour 17 collectivités que pour une seule. Dans cette démarche, les collectivités les plus petites sont les plus gagnantes, puisqu'elles bénéficient du volume (plus important) des collectivités qui ont plus de débit (le différentiel est plus important mais chacune y trouve un bénéfice). Depuis 2017, cette mutualisation s'est mise en place et chaque collectivité est libre de participer ou pas aux propositions qui sont faites. La démarche a débuté avec tout ce qui concerne la protection incendie, le contrôle des bornes, et enfin des extincteurs et autres alarmes. En 2018, les combustibles (Fuel et GNR) ont fait partie des nouvelles offres proposées. Les collectivités qui l'ont souhaité, ont pu proposer ce service "négocié" à leurs habitants (une fois encore, rien n'est imposé). C'est ainsi que deux fois l'an (**en février et juin, les habitants peuvent se renseigner auprès de leur mairie**), chacun peut profiter d'un tarif négocié (sur consultation de 4 prestataires) pour un volume (par commande) de 100 000 litres environ. L'économie ainsi réalisée représente en moyenne 5 à 8 centimes du litre de fuel (soit entre 75 et 100€ pour un plein de cuve). Pour une collectivité qui chauffe ses locaux (mairie, écoles, salle des fêtes, église...) au fuel, l'économie se chiffre en centaines d'euros. L'offre s'est élargie en 2019 avec des prestations négociées sur les fournitures de papeterie, le matériel informatique, les équipements d'impression, les installations d'équipement sportifs et enfin les structures de jeux. D'autres propositions devraient voir le jour prochainement afin d'étoffer l'offre des prestations mutualisées. A chaque fois, les collectivités profitent de tarifs préférentiels sources d'économies qui permettront de faire mieux et/ou plus. Finalement, la mutualisation est bonne pour la collectivité, les habitants et aussi et surtout pour les contribuables.





Note sur GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations – Jean SIMONIN, Vice-Président

Il s'agit d'une compétence obligatoire, attribuée au 1er janvier 2018 par les lois MATPAM et NOTRE aux Communautés de Communes et d'Agglomération.

La compétence GEMAPI était morcelée entre les syndicats de rivière et les Communautés de Communes et d'Agglomération sur le bassin versant de la Seille. Une cohérence à l'échelle du bassin versant de la Seille dans l'exercice de cette compétence s'imposait aux communautés de communes avec pour objectif :

- Une gestion homogène et complète de la GEMAPI en respectant les cohérences hydrographiques du bassin versant.
- Une solidarité amont/aval permettant de favoriser les réflexions à des échelles pertinentes de bassin afin de mieux préserver les milieux aquatiques et de bien gérer le risque inondation.

Une étude a donc été réalisée durant deux ans et demi avec la participation de l'ensemble des collectivités dont notre communauté de commune que j'ai représenté au travers de ma délégation. Nous avons ainsi formulé des propositions de gouvernance permettant de constituer une structure porteuse de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de la Seille :



» UNE ÉTUDE EN 3 PHASES

1 QUI FAIT QUOI ? OÙ ? COMMENT ?

Etat actuel compétence

Inventaire et enjeux de l'exercice actuel de la compétence GEMAPI sur le bassin de la Seille

(ex: recensement moyens humains, financiers, actions milieux aquatiques...)

Le travail d'état des lieux en phase 1 vise à décrire la situation actuelle de la gestion des milieux aquatiques au sein du territoire (structures, moyens humains et budgétaires, actions réalisées ou engagées...).

2 QUELLES GESTIONS FUTURES ?

Définition d'un projet commun pour la gestion de la GEMAPI à l'échelle du bassin versant

Proposition de scénarii
→ réflexion périmètre et contour de la compétence future

La phase 2 comprend la proposition de trois scénarios de structuration future pour la gestion des milieux aquatiques. L'objectif étant d'apporter des éléments de réflexion pour la prise de décision concernant le choix d'un scénario à approfondir en phase 3

COMMENT METTRE EN PLACE LA COMPÉTENCE ?

3

Etude et mise en œuvre structuration de la compétence

Approfondissement du scénario retenu

Co-construction d'un programme d'action

Recettes et dépenses prévisionnelles de la compétence GEMAPI

La phase 3 consiste ainsi à développer sur les plans techniques, financiers et juridiques, le scénario préférentiel retenu par le comité de pilotage. La réflexion portera notamment sur les points suivants : modes de gouvernance envisageables, représentativité, coûts et financements futurs, clé de répartition... La réflexion sur le coût GEMAPI futur implique une participation pro-active des acteurs du territoire afin de définir ensemble les volontés locales en matière de restauration des rivières et de la gestion du risque inondation.

A l'issue de cette étude, les communautés de communes et d'Agglomération ont validé la création d'un **EPAGE** (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) couvrant le bassin versant de la Seille. L'EPAGE exercera les compétences suivantes :

1		2	
Aménagement d'un bassin		Plan de gestion entretien ripisylve	
3		4	
Défense inondation		Restauration des écosystèmes aquatiques	

L'EPAGE sera constitué de personnels techniques répartis sur le territoire. Un référent par commune sera identifié afin de faire remonter les problématiques rencontrées sur le bassin et de constituer un appui pour les actions locales. Ces référents se retrouveront lors de réunion de sous bassin versant afin de conserver une proximité de territoire. Afin de couvrir la contribution à l'EPAGE, votre communauté de commune financera sa participation par la taxe GEMAPI instaurée par la réglementation et ventilée entre 4 taxes (Taxe d'habitation des résidences secondaires, Taxe sur le foncier bâti, Taxe sur le foncier non bâti et Cotisation Foncière des Entreprises). Après l'établissement des différentes démarches administratives, l'EPAGE sera opérationnel en juillet 2022.

Budget communautaire – 2021

ECONOMIE	VOIRIE	ENFANCE - SOCIAL
<ul style="list-style-type: none"> - 3 zones artisanales : Beaurepaire, Mervans, St Germain du Bois - 1 pépinière d'entreprises avec 4 ateliers – bureaux - 1 bâtiment commercial avec 3 cellules Adhésion à Bresse Initiative 	<ul style="list-style-type: none"> - 425 kilomètres de voirie d'intérêt communautaire Divers matériels (dameuse, barrières...) mis à disposition des communes 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 centre de loisirs itinérant - 1 accueil du mercredi - 1 relais petite enfance en 3 points : Mervans, St Germain du Bois, Savigny en Revermont - 2 maisons d'hébergement avec 12 logements - 1 service de portage de repas
BUDGET ANNUEL* : 1 200 000€	BUDGET ANNUEL* : 620 000€	BUDGET ANNUEL* : 440 000€
CULTURE – SPORT -VIE ASSOCIATIVE	<p><i>* Les chiffres indiqués sont les prévisions budgétaires de l'année 2021 concernant les dépenses de fonctionnement et d'investissement prévues dans les différents domaines mentionnés qui sont de la compétence de la CCB71.</i></p> <p><i>A ces chiffres s'ajoutent les investissements envisagés pour le programme de développement de la petite enfance : micro-crèche à Mervans, St Germain du Bois, Thurey et relais petite enfance à St Germain du Bois évalués à 2 500 000€, les recettes fiscales (impôts divers) perçues par la CCB71 ont été estimées pour 2021 à 760 000€ auxquelles s'ajoutent les dotations versées par l'Etat de l'ordre de 770 000€.</i></p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Réseau de 8 bibliothèques : 30 000 ouvrages, 32 bénévoles - 1 piscine avec 2 bassins : un plein air et un couvert - un gymnase et un terrain de sport - Divers matériels (stands, chapiteaux...) mis à disposition des communes et des associations 		
BUDGET ANNUEL* : 310 000€		



La passion des viandes

Céline et Grégory, 25 et 28 ans, installés dans une commune voisine depuis un an, ont ouvert leur commerce l'été 2021 allée de la Balme à Saint Germain du Bois.

La boucherie, charcuterie, traiteur propose des produits en circuit-court provenant de producteurs locaux basés à une vingtaine de kilomètres.



46 Allée de le Balme
71330 SAINT GERMAIN DU BOIS

Nos horaires d'hiver sont :

Du mardi au samedi : 9 h à 12 h 30 et de 15 h à 18 h

Dimanche : 9 h à 12 h

Tél : 06 01 44 81 06



Grégory et Céline sont à votre service.



Pompes Funèbres Brigitte Rolland

Les Pompes Funèbres Brigitte ROLLAND, entreprise familiale, comprennent quatre agences. Nos conseillers funéraires expérimentés sont disponibles et à votre écoute pour vous accompagner et vous guider en vous apportant les meilleurs conseils dans ces moments difficiles.



90 route de Sens
71330 SAINT GERMAIN DU BOIS

Nos horaires sont :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi :
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Mercredi, dimanche :
permanences téléphoniques

Tél : 03 85 72 07 10



JCMT

JCMT, entreprise de charpente, couverture, zinguerie (neuf et rénovation)

M. Jean-Charles MARTIN
ZA - 12 rue des métiers
71330 SAINT GERMAIN DU BOIS
Tél : 06 86 24 99 05

Jeancharles.martin71@gmail.com





SMG ISO

M. ZUTHU, artisan façadier depuis 2001 s'est installé à Saint Germain du Bois.

Neuf et Rénovation

- Ravalement de façade
- Isolation extérieure
- R.G.E Qualibat
- Joints de Pierre
- Maçonnerie
- Carrelage

2 allée de la Balme
71330 SAINT GERMAIN DU BOIS

Tél : 03 58 62 77 25
06 51 49 49 98

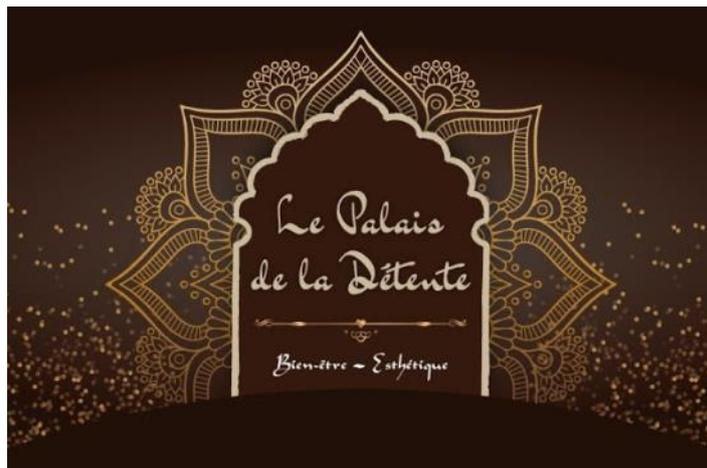


Aux Gourmandises

Prochainement ouverture de la boulangerie-pâtisserie.

Franck LETOURNEAU
5, Place du Marché
71330 SAINT GERMAIN DU BOIS
Tél : 03 58 62 01 26

Horaires d'ouverture :
Fermé le lundi
Du mardi au samedi : 6 h 00 à 19 h 00
Dimanche : 6 h 00 à 12 h 30



Le Palais de la détente

Fanny, 26 ans, à son compte depuis 7 ans, s'est installée à Saint Germain du Bois durant l'été 2021.

« Tout à commencé à l'âge de l'adolescence, très attirée par le monde de la beauté, je voulais absolument en faire mon métier.

CAP en poche, je pars à Lyon en Spa, pour obtenir mon BP avec le prix de l'excellence de mon CFA.

Je découvre les massages bien-être et là...c'est une révélation, MA révélation...

Ma passion ne fait que grandir davantage... Mon rêve, avoir un institut/Spa.

Je commence d'abord, à domicile, puis je crée mon institut en 2017.

Je veux prendre soin de vous dans un univers unique, un univers qui me ressemble avec des produits naturels, des prestations sur mesure...

Un lieu de détente et de bien-être, où je veux vous faire voyager et vous transporter hors du temps.

Je vous invite à faire escale! »

Détente 100% garantie.

28 route de Sens
71330 SAINT GERMAIN DU BOIS

Tél : 03 85 75 59 93

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi : de 09 h 30 à 19 h 00

Samedi : de 09 h 30 à 15 h 00

Ouvert entre 12 h et 14 h sur rendez-vous



MAIRIE

**14, place du marché
71330 SAINT GERMAIN DU BOIS**

Tel : 03 85 72 01 47

mairie@saintgermaindubois.fr

www.saintgermaindubois.fr

**[https://www.facebook.com/
SaintGermainduBois/](https://www.facebook.com/SaintGermainduBois/)**

Imprimerie Guinard



Ouverture Mairie
Lundi : 14 h à 17 h
Mardi au Vendredi : 9 h à 12 h
et 14 h à 17 h
Samedi : 9 h à 12 h

Crédit photos : JSL, Indépendant, Carah photographie, Mme Picardat, Mme Paccoud, Archives Départementales de Saône et Loire, Commune